Question avec demande de réponse écrite E-005198/2018 à la Commission Article 130 du règlement Daciana Octavia Sârbu (S&D)

Objet: L'efficacité des amendes pour violation des lois commerciales

L'Union européenne est fondée sur l'État de droit. Il est justifié d'infliger des sanctions, à but dissuasif, à ceux qui ne respectent pas le droit européen. Seulement, les sanctions contre les grandes entreprises semblent de plus en plus régulières, ce qui est alarmant pour l'État de droit.

Dans le cas de Google, la régularité et la lourdeur des sanctions prises à son encontre par l'Union ont semé le doute sur la capacité des amendes à modifier le comportement des grandes entreprises. Malgré cela, les rapports que Google a rendus récemment à la Commission européenne n'ont pas été suivis de nouvelles amendes ou sanctions, et la Commissaire concernée a déclaré que des progrès avaient été observés. La lourdeur des sanctions infligées à Google a peut-être servi à dissuader les autres grandes entreprises de violer les lois commerciales. Cependant, une enquête préliminaire a été ouverte sur les pratiques d'Amazon, par exemple.

Dès lors, la Commission est priée de répondre aux questions suivantes:

- 1) Les sanctions que nous avons pu voir suffiront-elles pour modifier le comportement des grandes entreprises?
- 2) Le cas échéant, la Commission compte-t-elle infliger sans fin de nouvelles sanctions dans le but de faire respecter le droit européen? Ou compte-t-elle changer d'approche?

1165591.FR PE 628.926